

Amiens, le 20 janvier 2026

**LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS**

**Dossier suivi par :**

Caroline BOITIEUX  
Conseillère Mobilité Carrière  
[conseil.mobilité.carrière@ac-amiens.fr](mailto:conseil.mobilité.carrière@ac-amiens.fr)  
03 22 82 39 43

à

Messieurs les Inspecteurs d'Académie –  
Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale  
de l'Aisne, de l'Oise et de la Somme  
Mesdames et Messieurs les Directeurs de C.I.O.  
Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissement

**Rectorat de l'académie d'Amiens**  
20, boulevard d'Alsace-Lorraine  
80063 Amiens cedex 9

**Objet :** Détachement des personnels enseignants des premier et second degrés d'éducation et psychologues de l'éducation nationale auprès d'une administration ou d'un établissement public relevant de la fonction publique d'Etat, territoriale ou hospitalière, ou dans le monde associatif – année scolaire 2026/2027

**Qui sont les personnels concernés ?**



Les personnels enseignants des premier et second degrés, les CPE et psychologues.



**De quoi s'agit-il ?**

Il s'agit de la procédure de détachement sortant pour l'accès à des postes de catégorie A relatifs aux fonctions d'enseignement ou à d'autres fonctions au sein des 3 fonctions publiques (administratives, financières, juridiques, etc.).

Il appartient à chaque agent d'entreprendre lui-même les démarches de recherche de poste.

Les postes ouverts aux détachements sont publiés sur les sites suivants :

<https://place-emploi-public.gouv.fr/>  
<https://www.emploi-collectivites.fr/>  
<https://www.emploi-public.fr/>



**Les conditions de détachement**

Le fonctionnaire est placé, à sa demande, dans un autre corps de la catégorie A au sein d'un autre ministère ou une autre fonction publique.

Le détachement est soit accepté, soit refusé par la Direction Générale des Ressources Humaines (DGRH) du ministère compte tenu des nécessités du service appréciées en lien avec mes services.

Le détachement doit être demandé sur un emploi à temps complet et, dans un corps ou cadre d'emploi de catégorie A.



**Qui prononce le détachement ?**

**Pour le 1<sup>er</sup> degré**, la demande doit d'abord être accordée par l'IA-DASEN. **Pour le 2<sup>nd</sup> degré**, l'accord est sollicité auprès de la DPE du rectorat.

L'accord final prend la forme d'un arrêté individuel de détachement rédigé par la DGRH du ministère.



## Le formulaire de demande de détachement

Le formulaire joint en [annexe 1](#) dûment complété et signé par l'agent et l'administration d'accueil doit être transmis à l'avis de l'autorité de gestion compétente.

**Pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré :**

- ▶ DSDEN Oise : [ce.dsden60@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden60@ac-amiens.fr)
- ▶ DSDEN Somme : [ce.dsden80@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden80@ac-amiens.fr)
- ▶ DSDEN Aisne : [ce.dsden02@ac-amiens.fr](mailto:ce.dsden02@ac-amiens.fr)

**Pour les enseignants du 2<sup>nd</sup> degré :**

- ▶ DPE : [ce.dpe@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpe@ac-amiens.fr)



## Calendrier et instruction des demandes

Une fois le formulaire complété, il sera transmis, dans un second temps, par l'administration qui souhaite accueillir l'agent en détachement à la DGRH.

Transmission des premières demandes à la DSDEN ou DPE

**Avant le 15 mars 2026**

Transmission des demandes par les administrations d'accueil à la DGRH

**Avant le 31 mars 2026**

Date effective de début du détachement

**Le 1<sup>er</sup> septembre 2026**

Toute demande de détachement reçue après le 31 mars 2026 devra être dûment justifiée, sera soumise à l'avis du recteur de l'académie d'origine et pourra être rejetée par la DGRH.

Pour des informations complémentaires, les personnels intéressés peuvent prendre contact avec Caroline Boitieux, conseillère mobilité carrière ([conseil.mobilité.carriere@ac-amiens.fr](mailto:conseil.mobilité.carriere@ac-amiens.fr)).

Pour des questions administratives, il convient de prendre l'attache de la DPE ([ce.dpe@ac-amiens.fr](mailto:ce.dpe@ac-amiens.fr)).

Je vous remercie de bien vouloir diffuser cette note aux personnels placés sous votre autorité.

**P.J. :** - *Instruction ministérielle BO du 19/12/25: MENH2533850N*

- *Annexe 1 : Formulaire de demande de détachement*

- *Annexe 2 : Schématisation de la procédure de demande de détachement vers une autre administration*

Pour le recteur et par délégation  
Le secrétaire général adjoint  
Directeur des ressources humaines



Samuel HAYE